

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2441

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 19 BIS

I. – Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Sont ajoutés les mots : « et » »

les mots :

« Et après le mot : « demandeur » sont ajoutés les mots : « , »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.